

CQP Animateur d'athlétisme

RNCP37723 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15489, 15436
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	19/07/2023
Date d'échéance	19/07/2025

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
FEDERATION FRANCAISE D'ATHLETISME	78444873000027	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le contexte dans lequel s'inscrit le CQP d'Animateur d'athlétisme est notamment caractérisé par :

- Un secteur d'activité réglementé imposant l'obligation d'une qualification reconnue par la loi en vue de garantir la sécurité des usagers ;
- Un secteur d'activité professionnel en progression : le loisir sportif, les activités physiques éducatives, de forme et de santé ;
- Plus spécifiquement, une évolution et une croissance forte des pratiques et des pratiquants dans les secteurs d'activité "école d'athlétisme" et "Athlé Forme Santé" et corrélativement un besoin croissant de professionnels dans les métiers d'animateur sportif sur ce champ d'activité.
- Le plus souvent, des structures employeuses de très petites tailles relevant du milieu associatif (club d'athlétisme) ;
- Le plus souvent sous un statut de salarié mais dans un domaine d'activité rendant l'exercice sous un statut de travailleur indépendant possible et complémentaire ;
- Une situation d'exercice en équipe mixant bénévoles et professionnels ;
- Un exercice de la profession en autonomie d'un point de vue technique et pédagogique.

ACTIVITÉS VISÉES

Repérage des caractéristiques et des besoins des participants en athlétisme

Repérage des objectifs et des ressources de la structure d'athlétisme

Elaboration d'un cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé »

Installation et préparation du matériel nécessaire à la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé »

Accueil des participants à une séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé »

Animation de la séance d'athlétisme dans le domaine « Athlé Forme Santé »
 Mise en sécurité des pratiquants et des tiers
 Bilan de la séance d'athlétisme dans le domaine « Athlé Forme Santé »
 Repérage des caractéristiques et des besoins des participants
 Repérage des objectifs et des ressources de la structure
 Elaboration d'un cycle de séances d'athlétisme dans le domaine « Ecole d'Athlé »
 Installation et préparation du matériel nécessaire à la séance d'athlétisme dans le domaine «Ecole d'Athlé »
 Accueil des participants à une séance d'athlétisme dans le domaine «Ecole d'Athlé »
 Animation de la séance d'athlétisme dans le domaine « Ecole d'Athlé »
 Mise en sécurité des pratiquants et des tiers
 Bilan de la séance d'athlétisme dans le domaine « Ecole d'Athlé »
 Information des publics et promotion des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
 Organisation de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif
 Communication et travail en équipe
 Recherche d'emploi et d'activités à animer
 Programmation d'actions de formation et de professionnalisation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.
 Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.
 Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en tenant compte des ressources des contraintes de la structure.
 Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés d'athlétisme « Athlé Forme Santé ».
 Elaborer le cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à assurer la progression des participants avec une attention particulière pour ceux en situation(s) de handicap.
 Définir une grille de séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » et des situations pédagogiques cohérente(s) pour chaque séance en tenant compte du temps, du lieu disponible et des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
 Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité.
 Organiser l'évaluation du cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en vue de proposer des modifications ou ajustements.
 Installer et préparer le matériel nécessaire à la séance d'athlétisme dans le respect des exigences de l'activité.
 Informer les participants des objectifs et du déroulement de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
 Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » sans risque.
 Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en tenant compte de leurs retours et de leurs besoins avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
 Mettre en œuvre une séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.
 Accompagner les participants tout au long de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
 Adapter son animation d'athlétisme « Athlé Forme Santé » à différents types de publics, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.
 Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à leur bonne compréhension.
 Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé ».
 Analyser le déroulement de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en tenant compte des objectifs fixés.

Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.

Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en tenant compte des ressources des contraintes de la structure.

Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés d'athlétisme en « Ecole d'Athlé ».

Elaborer le cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en veillant à assurer la progression des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Définir une grille de séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » et des situations pédagogiques cohérentes pour chaque séance en tenant compte du temps disponible, de l'environnement et du lieu de la séance des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité.

Organiser l'évaluation du cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en vue de proposer des modifications ou ajustements.

Installer et préparer le matériel nécessaire à la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » dans le respect des exigences de l'activité.

Informar les participants des objectifs et du déroulement de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » sans risque.

Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en tenant compte de leurs retours et de leurs besoins avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Mettre en œuvre une séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

Accompagner les participants tout au long de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Adapter son animation à différents types de publics d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.

Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en veillant à leur bonne compréhension.

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé ».

Analyser le déroulement de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en tenant compte des objectifs fixés.

Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.

Informar les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur.

Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis.

Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure.

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires.

Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur.

Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues.

Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés.

Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur.
Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur.
Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations.
Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport.
Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.
Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.

Blocs de compétences

RNCP37723BC01 — Préparation et animation de cycles de séances d'athlétisme dans le domaine « Athlé Forme Santé » (Option A)

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.
Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.
Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en tenant compte des ressources des contraintes de la structure.
Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés d'athlétisme « Athlé Forme Santé ».
Elaborer le cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à assurer la progression des participants avec une attention particulière pour ceux en situation(s) de handicap.
Définir une grille de séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » et des situations pédagogiques cohérente(s) pour chaque séance en tenant compte du temps, du lieu disponible et des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité.
Organiser l'évaluation du cycle de séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en vue de proposer des modifications ou ajustements.
Installer et préparer le matériel nécessaire à la séance d'athlétisme dans le respect des exigences de l'activité.
Informar les participants des objectifs et du déroulement de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » sans risque.
Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en tenant compte de leurs retours et de leurs besoins avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
Mettre en œuvre une séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.
Accompagner les participants tout au long de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.
Adapter son animation d'athlétisme « Athlé Forme Santé » à différents types de publics, dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.
Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en veillant à leur bonne compréhension.
Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé ».
Analyser le déroulement de la séance d'athlétisme « Athlé Forme Santé » en tenant compte des objectifs fixés.
Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances d'athlétisme « Athlé Forme Santé » à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'un cycle de séances d'athlétisme dans le domaine « Athlé Forme Santé » et entretien individuel.

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance d'athlétisme dans le domaine « Athlé Forme Santé ».

Entretien individuel sur la séance.

RNCP37723BC02 — Préparation et animation de cycles de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » (Option B)

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier les attentes et les motivations des participants au cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en s'appuyant sur des outils adaptés avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer le niveau de pratique, les capacités et limites des participants au cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en utilisant des outils d'évaluation avec une attention particulière pour les participants en situation de handicap.

Repérer les moyens mobilisables pour la réalisation du cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en tenant compte des ressources des contraintes de la structure.

Recueillir les informations relatives au projet de la structure afin de définir des objectifs du cycle de séances adaptés d'athlétisme en « Ecole d'Athlé ».

Elaborer le cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en veillant à assurer la progression des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Définir une grille de séance

d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » et des situations pédagogiques cohérentes pour chaque séance en tenant compte du temps disponible, de l'environnement et du lieu de la séance des participants avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Prévoir les mesures permettant d'assurer l'intégrité physique des publics et la protection des pratiquants et des tiers au cours des séances en tenant compte des obligations légales et des règles de sécurité.

Organiser l'évaluation du cycle de séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en vue de proposer des modifications ou ajustements.

Installer et préparer le matériel nécessaire à la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » dans le respect des exigences de l'activité.

Informar les participants des objectifs et du déroulement de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en veillant à adapter son discours à leur niveau avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Repérer les participants présentant des besoins spécifiques en veillant à s'assurer qu'ils peuvent participer à la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » sans risque.

Communiquer avec les participants tout au long d'une séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en tenant compte de leurs retours et de leurs besoins avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Mettre en œuvre une séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en tenant compte de ses objectifs et en utilisant les gestes, mouvements et techniques spécifiques à l'activité.

Accompagner les participants tout au long de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en veillant à leur épanouissement et à leur autonomie avec une attention particulière pour ceux en situation de handicap.

Adapter son animation à différents types de publics d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » dans le respect de la réglementation en vigueur en matière d'encadrement des activités physiques ou sportives contre rémunération.

Expliciter les règles de sécurité à respecter au cours de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en veillant à leur bonne compréhension.

Mettre en œuvre les règles de sécurité en s'assurant de leur respect tout au long de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé ».

Analyser le déroulement de la séance d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » en tenant compte des objectifs fixés.

Formuler des propositions de modification ou d'ajustement des séances d'athlétisme en « Ecole d'Athlé » à venir en tenant compte des objectifs poursuivis et des constats réalisés.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'un cycle de séances d'athlétisme dans le domaine « Ecole d'Athlé » et entretien individuel.

Observation du candidat au cours d'une mise en situation d'animation d'une séance d'athlétisme dans le domaine « Ecole d'Athlé ».

Entretien individuel sur la séance.

RNCP37723BC03 — Organisation, information et communication autour de ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

LISTE DE COMPÉTENCES

Informar les publics accueillis sur le fonctionnement de la structure et les règles de vie en veillant au respect des consignes en vigueur.

Promouvoir oralement les activités proposées et les événements organisés par la structure en s'attachant à rechercher l'implication des publics accueillis.

Communiquer avec les publics accueillis en utilisant les outils digitaux et en veillant à véhiculer une image positive de la structure.

Planifier ses activités d'animation et d'encadrement physique et sportif en veillant à en s'assurant de la disponibilité de l'ensemble des ressources nécessaires.

Vérifier l'état et la disponibilité du matériel en tenant compte des règles de sécurité en vigueur.

Identifier la réglementation ayant un impact sur l'organisation de ses activités en tenant compte des caractéristiques des séances prévues.

Communiquer avec les autres intervenants en veillant au bon déroulement des activités et à l'anticipation des difficultés.

Communiquer sur ses activités en veillant au respect des consignes en vigueur.

Alerter sur les situations à risque en tenant compte des procédures en vigueur.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Elaboration d'un écrit dans le cadre du stage

Entretien oral

RNCP37723BC04 — Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

LISTE DE COMPÉTENCES

Repérer les opportunités d'emploi sportif sur un territoire en mobilisant différentes sources d'informations.

Comparer les différents types de contractualisation en vue de développer son activité dans le domaine du sport.

Repérer les actions de formations en vue de faire évoluer son projet professionnel.

Identifier les interlocuteurs à solliciter pour programmer des actions de formation et de professionnalisation dans le domaine de l'encadrement d'activités physiques et sportives en vue de développer son activité.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Présentation d'un projet professionnel

Entretien oral

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le secteur d'activité est celui des activités récréatives et de loisir, dans le champ spécifique des activités sportives s'appuyant sur les disciplines de l'athlétisme.

Le titulaire du CQP Animateur d'Athlétisme exerce principalement une activité rémunérée au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand de la branche du sport.

Le titulaire du CQP Animateur d'Athlétisme exerce son activité de manière autonome dans le domaine d'activité couvert par le CQP. Sa responsabilité s'exerce au regard :

- Des publics dont il a la charge,
- Des matériels et des locaux nécessaires à l'activité

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'animateur d'athlétisme fait découvrir et guide les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite d'une activité athlétique non orientée vers la compétition tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers.

- Il anime et encadre seul ou en équipe des séances d'activités s'appuyant sur les spécialités de l'athlétisme
- Il dynamise l'activité des pratiquant à travers et autour de l'athlétisme notamment en organisant leur participation à des événements ou en mettant en œuvre ces événements venant ponctuer l'activité (rencontres, défis, sorties extérieures, moments d'évaluation des progrès...)
- Il développe seul ou en équipe des projets d'activité en athlétisme avec sa structure : création et promotion de

nouveaux créneaux de pratique, élargissement et développement de l'offre de pratique (marche nordique, « athlétique », « running forme », « Baby Athlétique », éveil athlétique, école d'athlétisme...), animation d'événements de promotion.

- Il garantit aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique de l'athlétisme sécuritaires dans l'environnement concerné.
- Il construit son projet et parcours professionnel en repérant les opportunités d'emploi, et en multipliant les possibilités contractuelles et statutaires de développer de l'activité.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Conformément aux exigences du Code du Sport (Art. L.212-1 et R.212-1) en matière d'encadrement rémunéré des activités physiques ou sportives, le CQP Animateur d'Athlétisme atteste que son titulaire :

1° est capable de mobiliser les connaissances techniques et pédagogiques propres à l'activité d'Animateur d'Athlétisme et de maîtriser les techniques de sa pratique dans des conditions assurant la sécurité des pratiquants et des tiers ;

2° maîtrise les comportements à observer et les gestes à exécuter en cas d'incident ou d'accident.

Les compétences certifiées par le certificat de qualification professionnelle « Animateur d'Athlétisme » visant à garantir la sécurité des pratiquants et des tiers conformément aux obligations en matière de garanties de sécurité prévues par les articles L.212-1 et R.212-1 du Code du Sport, sont issues de plusieurs blocs de compétences de ce CQP.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP Animateur d'Athlétisme par dispositif de VAE doit en outre répondre aux exigences de prérequis suivants lors du dépôt de son dossier, le délégataire étant garant de la vérification de ces exigences :

1. Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat

Le candidat doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité (original ou photocopie lisible recto/verso) :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère
- Passeport français ou étranger
- Permis de conduire français sécurisé délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
- Carte de combattant délivrée par les autorités françaises
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la

réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.

2. Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ou équivalent à cette attestation.

3. Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'athlétisme datant de moins de trois mois.

4. Être âgé de 18 ans minimum à l'entrée en formation.

5. Présenter une lettre de motivation faisant part de son projet d'activité(s) professionnelle(s) (rémunérée) d'encadrement de l'athlétisme en lien avec la recherche d'obtention du CQP Animateur d'Athlétisme.

6. Option « Athlé Forme Santé » :

- Présenter une attestation de sa capacité à courir sans s'arrêter un minimum de 45 mn en parcourant une distance minimum de 7km - attestation délivrée et signée par un éducateur sportif titulaire d'une carte professionnelle permettant l'encadrement de l'athlétisme ou par un président de club de la Fédération Française d'Athlétisme.

- Attester de sa capacité à réaliser 6.5km en 1h en Marche Nordique - attestation délivrée et signée par un éducateur sportif titulaire d'une carte professionnelle permettant l'encadrement de l'athlétisme ou par un président de club de la Fédération Française d'Athlétisme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Les jurys pléniers sont constitués conformément à la composition prévue dans l'accord national professionnel du 06 mars 2003.

La CPNEF Sport ou l'OC Sport désignent les représentants des salariés et des employeurs d'organisation représentatives dans la branche du sport. Ils sont éligibles à ce titre de siéger au sein des jurys pléniers du CQP Animateur d'Athlétisme.

Les jurys pléniers sont composés de quatre à huit personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) des salariés désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un ou deux représentant(s) des employeurs désigné(s) par la CPNEF Sport ou par l'OC Sport,
- Un représentant pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du/des délégataire(s) et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le jury plénier ne peut se dérouler que si le quorum de 75% des membres composant le jury est atteint.

Le délégataire veillera à ce que sa représentation au sein du jury plénier permette à ce dernier de sécuriser ses décisions pour toutes les candidatures en VAE.

Le jury plénier est présidé par le représentant du délégataire qui a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote.

Base légale

Date de décision	19/07/2023
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	19/07/2025
Date de dernière délivrance possible	19/07/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	10	3	100 %	—
2020	2	0	67 %	—
2019	18	3	94 %	50 %
2018	36	4	87 %	73 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP17336

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41454

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36661, RNCP37039, RNCP37501, RNCP37503, RNCP37514, RNCP37517, RNCP37518

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37723/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	17
Parcours menés à terme	14
Taux d'achèvement	82 %
Période	09/2023 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	21
Montant total engagé	30 032 €
Coût moyen par dossier	1 430 €
Durée moyenne	205 h
Période	08/2023 – 03/2025
France compétences	97 %
Reste à charge titulaire	3 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.